ALECA, un risque pour l'économie tunisienne?

PAR H.M AVEC COMMUNIQUÉ

PUBLIÉ LE 19/01/2018



A cette occasion, le FTDES a revendiqué « une évaluation indépendante et approfondie, commandée par l'Etat tunisien, sur les conséquences pour les Tunisiens de l'Accord d'Association avec l'UE ». Ainsi, la revendication cible les répercussions en termes de droits économiques, sociaux et environnementaux, tout en prenant en considération les inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, le FTDES considère que depuis le début de la mise en œuvre de l'Accord d'association: 55% du tissu industriel tunisien a été perdu entre 1996 et 2013, le chômage a explosé, la croissance économique n'a pas dépassé le plafond des 5%, la balance commerciale s'est fortement dégradée et les IDE se sont concentrés sur le littoral, aggravant les inégalités territoriales, sous un régime offshore permettant de rapatrier les bénéfices en Europe.

L'ONG considère que l'Union Européenne presse la Tunisie à négocier un nouveau traité de libre-échange, l'ALECA.

« Cet accord concernerait tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, l'énergie ou les services, secteurs essentiels de l'économie tunisienne. Or ces derniers, notamment l'agriculture, ne semblent pas être en mesure de faire face à la productivité européenne, sept fois supérieure dans le cas d'une agriculture massivement subventionnée », s'alarme-t-il.

Cette situation pousserait la Tunisie à se spécialiser dans des produits d'exportation et à être totalement dépendante des importations européennes et causerait plusieurs pertes d'emploi à un moment où le chômage est un problème essentiel, d'après les estimations du FTDES.

« D'autant que l'ouverture des marchés tunisiens aux entreprises étrangères ne sera pas soumise à l'obligation de recruter le personnel localement, de soutenir le tissu industriel local, ou encore de transférer les technologies », s'inquiète le Forum.

Et d'ajouter que les négociations n'incluent pas la facilitation de la libre circulation des personnes, y compris des travailleurs, alors qu'elle est à la fois un droit fondamental et indispensable pour assurer des opportunités aux Tunisiens en Europe.

ALECA: une offre européenne

Il convient de rappeler que <u>Patrice Bergamini</u>, l'ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, est revenu à maintes reprises sur l'ALECA. *Il* avait déclaré en septembre 2017 que l'accord de 1995 a permis de booster les exportations tunisiennes vers l'Europe de 187%, que la Tunisie est la première qui a entamé les négociations avec l'Union européenne sur l'Aleca, dans la région du Maghreb et a reçu de l'Union européenne trois fois plus de dons que l'Egypte.

Concernant, la revendication d'entamer des négociations sur la libre circulation dans le cadre de l'ALECA, il a affirmé que « les personnes qui travaillent sur les dossiers des visas ne sont pas les mêmes qui travaillent sur le dossier de l'ALECA et s'ajoute à cela que la situation sécuritaire de la Tunisie et de l'Union européenne n'est pas la même ».

« En cas d'échec des négociations de l'**ALECA**, les entreprises tunisiennes vont perdre plusieurs avantages et opportunités et de considérer que cet échec va profiter à d'autres pays comme la Chine et la Turquie« , a-t-il estimé.